

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BOULOGNE-SUR-MER

CANTON
DE BOULOGNE-SUD

TEL : 03.21.10.08.50
FAX : 03.21.10.08.51
e-mail :Mairie-de-
Baincthun@wanadoo.fr

MAIRIE DE BAINCTHUN

- 62360 -

Baincthun, le 28 septembre 2017



ARRETE DU MAIRE N° 2017/70

Objet : Interdiction de circulation : Route de Macquinghen
et restriction de circulation : Route de Desvres
Travaux d'assainissement des eaux usées,
enfouissement des réseaux aériens et éclairage public
Travaux en agglomération

Le Maire de Baincthun,

Vu la loi 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment ses articles 25 et 27,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 06 Novembre 1992,

Vu l'avis de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de DESVRES & de SAMER

Vu la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées route de Macquinghen

Vu les travaux d'enfouissement des réseaux aérien, et les travaux d'éclairage public sur la route de Macquinghen et sur la route de Desvres

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

Sur proposition de Monsieur le Maire de la Commune de BAINCTHUN,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sur la route de Macquinghen (RD234) en agglomération sera interdite pendant toute la durée des travaux, dans la période comprise entre le 02 octobre et le 17 novembre 2017.

La circulation sur la route de Desvres (RD341) en agglomération, entre le rue du Boudoir et la rue des Castors, sera restreinte pendant toute la durée des travaux dans la période comprise entre le 02 octobre et le 17 novembre 2017.

.../...